



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 718

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 718 intitulé :

Règlement sur la régie interne et le maintien de l'ordre durant les séances du conseil municipal

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot à L'Île-Perrot, pendant les heures d'ouverture, ou sur le site de la Ville à l'adresse ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 16 décembre 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière